




KELEIER TREOUERGAD

BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE TREOUERGAT

N°36 – MAI - MAE 2020

 02 98 89 21 55 *courriel : mairie.treouergat@wanadoo.fr*

CORONAVIRUS confinement – déconfinement

Suite à la décision du gouvernement, nous sommes tous confinés à la maison depuis le 17 mars afin d'éviter la propagation de la maladie. Aujourd'hui une légère amélioration de la situation permet d'envisager un début de déconfinement et ce à partir du lundi 11 mai : plus besoin d'attestation de circuler et nous pourrons aller jusqu'à 100 km de notre domicile. De même les réunions familiales ou amicales seront autorisées jusqu'à 10 personnes. Les écoles, les entreprises, les commerces rouvriront progressivement, mis à part les bars et les restaurants. La mairie sera également ouverte à partir du 11 mai aux heures habituelles.

Tout ceci sera possible, mais en maintenant les gestes barrières, notamment le lavage régulier des mains et la distanciation des personnes (au moins 1 mètre d'écart). Des masques sont également prévus. La mairie en partenariat avec les autres communes de la CCPI a commandé 100 masques jetables et 200 masques lavables. Nous devrions les recevoir avant le 11 mai. Ils sont bien sûr destinés en priorité aux personnes vulnérables. Les personnes qui souhaiteraient recevoir 1 masque sont priées de prendre contact avec la mairie. De même, les personnes qui rencontreraient des difficultés pendant cette période peuvent contacter la mairie afin d'étudier les possibilités d'aides.

Il nous faut encore patienter quelques temps avant de reprendre une vie normale. Cela dépendra beaucoup de notre capacité à rester chez soi et à accomplir de façon efficace les gestes barrières. Bon courage à toutes et à tous

*Reun Tréguer,
Maire*



VISITE DES AINES A LA MAISON DE RETRAITE



Le 10 février 2020, la commission aux affaires sociales s'est rendue à la maison de retraite Alexis Julien de Ploudalmézeau

INFORMATIONS PAYS D'IROISE COMMUNAUTE



Réouverture des déchèteries

Les 5 déchèteries du Pays d'Iroise sont à nouveau ouvertes aux habitants du territoire aux horaires habituels, sauf le dimanche.

En pleine période de confinement, le déplacement en déchèterie doit rester exceptionnel. Vous êtes autorisé à vous rendre dans l'une des déchèteries du territoire si le dernier chiffre de votre plaque d'immatriculation correspond au dernier chiffre de la date du jour, muni de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

Soutien aux projets de rénovation de l'habitat

La Communauté de communes a mis en place un dispositif de soutien financier afin d'aider les ménages modestes (plafonds de ressources Anah) à financer les frais de dossier pour l'AMO*

**L'AMO est assurée par un opérateur-conseil. Cet opérateur vous assiste tout au long de votre projet de travaux. Il a pour mission de vous informer sur l'ensemble des aides proposées, de vous aider à constituer votre dossier de demande de subvention, de vous apporter des conseils techniques (visite et état des lieux techniques du logement) et de suivre la réalisation des travaux.*

Contact : morgane.martel@ccpi.bzh 0298844115

Peut-on brûler des déchets verts dans son jardin (feuilles, branches, ...)

Les déchets biodégradables de jardin (c'est-à-dire des déchets qui se décomposent au fil du temps), appelés *déchets verts*, sont :

- l'herbe après tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage,
- les épluchures de fruits et légumes.

Que faire de ses déchets verts ?

- déposer les déchets verts à la déchetterie
- les utiliser en paillage ou en compost

Il est interdit de brûler à l'air libre ses *déchets verts*, ou de les déposer sur le domaine public.

Kit bloque couvercle des bacs jaunes

Les jours de tempête, il n'est pas rare de voir les bacs jaunes renversés par le vent. Pour éviter l'envol de déchets recyclables, des kits de fermeture des bacs jaunes homologués sont disponibles gratuitement en mairie et à l'accueil de Pays d'Iroise Communauté. Destinés uniquement aux bacs jaunes, veillez à ne les mettre que le jour de la collecte et en cas de vent pour limiter la manutention des équipes et prolonger la durée de vie du kit. Merci aussi de respecter le positionnement, soit côté latéral gauche du couvercle comme indiqué sur la notice.

Informations destinées aux propriétaires d'arbres proches des lignes électriques

Les branches d'un arbre situées à proximité d'une ligne électrique sous tension peuvent devenir dangereuses dès qu'elles approchent à moins d'un mètre ! Elles peuvent provoquer des coupures de courant, la rupture de câbles ou entraîner des accidents.

L'élagage des branches qui surplombent le domaine public (trottoirs, routes, bas-côtés et fossés) est à la charge du propriétaire ou de l'occupant du terrain.

L'élagage est à la charge d'ERDF, lorsque le réseau électrique (branchement exclu) est sur votre propriété.

Pour plus d'information une brochure est disponible en mairie.

Infos pratiques

La mairie vous accueille tous les matins de 9h à 12h et le samedi de 10h à 12h (fermée le mercredi)

Délivrance de la carte d'identité : Depuis le 1^{er} décembre 2016, tout comme pour les passeports, il n'est plus possible de faire ou de renouveler sa carte d'identité à la mairie, les demandes doivent se faire en mairie de Ploudalmézeau, Saint-Renan ou Brest, villes les plus proches équipées d'un dispositif biométrique. Les demandes se font sur rendez-vous. La pré-demande peut se faire en ligne sur <https://predemande-cni.ants.gouv.fr/>
Les délais d'obtention de la carte sont d'environ 1 mois.



Recensement militaire :

Tous les jeunes, filles et garçons doivent se faire recenser **dans les 3 mois**

suivant la date anniversaire de leurs 16 ans à la mairie de leur domicile. Une attestation de recensement leur sera remise à cette occasion. Les jeunes sont donc priés de se présenter en mairie, munis du livret de famille ou de la carte d'identité.

Quelques numéros utiles

Médecin de garde : appeler le **15** Pompiers : **18**

Pharmacie de garde : **appelez le 32 37**

Cabinets infirmiers de Plouguin :

Véronique PREMEL 02 29 02 66 50 ou 06 08 99 25 19

SCP LE GUEN/ BEZIE/ GOURIOU 02 98 89 25 98

Panne d'électricité : ☎ 0810 333 029

Dépannage eau, SAUR : 0277624009 ou 0277624000

Conciliateur de justice : Joël PRIETZ vous reçoit sur

RDV 02 98 48 10 48 à la mairie de Ploudalmézeau

Correspondant de presse :

OUEST FRANCE : A GONDAR 06 63 69 54 31 agnesof@bbox.fr

LE TELEGRAMME : J.Y TOURNELLEC 06 63 24 11 10

jeanyvestournellec@bbox.fr

Urbanisme

Certificat d'urbanisme d'information :

- Me Berthou, notaire à Brest, vente Louarn/Kerdraon-Benz, Kerioual Izelan

- Me Toutous, notaire à Plougastel Daoulas, vente Calvarin/Lalonde, 4 Ponticou
- Me Liard, notaire à Ploudalmézeau, vente Kermarrec/Bouvet, Kerviziou
- Me Meudic, notaire à Saint-Renan, partage L'Hostis/Colin, 1 Kereol

Certificat d'urbanisme opérationnel et déclaration préalable :

- Dominique Calvarin, division de parcelles, lotissement unilot, 6-8 le Bourg

Etat civil

Naissances

Martin STROEYMEYT, né le 11 janvier 2020 à Brest, 10 hameau de Ti Bras

Lehna DAVY, née le 10 avril 2020 à Brest, 2 Kerdreoret

Décès

René JACOB, Kerioual Huella, décédé à Brest le 1^{er} mai

Quelques dates d'animation à retenir

(sous réserve du respect des mesures sanitaires applicables aux dates prévues)

Mardi 21 juillet : randonnée accompagnée par la section patrimoine du Foyer Rural

Dimanche 2 août : cérémonie de la stèle

Mardi 4 août : chasse au trésor organisée par la section patrimoine du Foyer Rural

Samedi 15 août : concours de pétanque organisé par les chasseurs

L'Association ESCAPE vous donne rendez-vous dimanche 25 octobre 2020 pour une nouvelle édition de la fête du Potimarron et ses potes

BIBLIOTHEQUE - LEVRAOUEG

La bibliothèque de Ti Bras ouvrira à nouveau ses portes le samedi 16 mai de 18h à 19h.

En bref : conseil municipal du 10 février

- Adoption du compte administratif 2019 : résultat de fonctionnement = 56 033,84 € et résultat d'investissement = 99 898,11 €
- Adoption du compte de gestion du trésorier, identique au compte administratif.
- Vote des subventions 2020 aux associations
- CHAUFFERIE DE L'ÉGLISE : suite au changement de mode de chauffage de l'église, l'ancienne chaudière au fioul est à démonter. Le Conseil cherche une solution pour libérer le local qui pourrait servir d'atelier de stockage du matériel et de l'outillage.
- TI BRAS : suite à une campagne de mesure de température réalisée par ENERG'ENCE, il s'avère que le bâtiment de la bibliothèque est trop humide, le Conseil donne son accord pour étudier la mise en place d'un déshumidificateur plus performant

La mise en place du nouveau conseil municipal devrait avoir lieu début juin

MAIRE info

Le déconfinement de A à Z

Bars	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.	Musées (grands)	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.
Bibliothèques	Réouverture le 11 mai.	Parcs et jardins	Réouverture le 11 mai uniquement dans les départements "verts".
Cafés	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.	Plages	Restent fermées. Décision pour le 2 juin
Centres commerciaux (> 40 000 m²)	Possibilité de poursuite de la fermeture, décision du préfet.	Rassemblements	Autorisés le 11 mai, 10 personnes maximum.
Cérémonies religieuses	Pas avant le 2 juin.	Restaurants	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.
Cérémonies d'inhumation	Déjà possibles, limitées à 20 personnes.	Salles de concert	Restent fermées. Décision pour le 2 juin.
Chômage partiel	Prolongé jusqu'au 1er juin.	Salles des fêtes/polyvalentes	Restent fermées. Décision pour le 2 juin.
Cimetières	Ouverture au public le 11 mai.	Sport (individuel en plein air)	Autorisé le 11 mai.
Cinémas	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.	Sport (lieux couverts, collectifs et de contact)	Restent interdits, décision le 2 juin.
Collèges	Réouverture progressive à partir du 18 mai.	Sport (compétitions professionnelles)	Fin de la saison, reprise en septembre au plus tôt.
Commerces	Réouverture le 11 mai	Taxis	Déjà autorisés. Masque obligatoire en l'absence de séparation plexiglas.
Crèches	Réouverture le 11 mai.	Théâtres	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.
Écoles élémentaires	Réouverture le 11 mai.	Transports scolaires	Reprennent le 11 mai, mesures barrières obligatoires.
Festivals	Plus de 5 000 personnes : interdits jusqu'en septembre.	Transports (locaux)	Reprennent le 11 mai, mesures barrières obligatoires.
Grands événements	Plus de 5 000 personnes : interdits jusqu'en septembre.	Transports (> 100 km)	Interdits sauf motif impérieux familial ou professionnel.
Lieux de culte	Déjà autorisés.	Universités	Fermées jusqu'en septembre.
Lycées	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.	Vacances (organisation)	Décision pour le 2 juin.
Marchés	Ouverture de droit dès le 11 mai, possibilité d'interdiction par le maire ou le préfet.	VTC	Déjà autorisés. Masque obligatoire en l'absence de séparation plexiglas.
Mariages	Reportés sauf urgence.		
Maternelles	Réouverture le 11 mai.		
Médiathèques	Réouverture le 11 mai.		
Musées (petits)	Réouverture le 11 mai.		

